



CCAS de Bernay
Délibération : 09
Conseil du 14 avril 2021

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 14 AVRIL 2021 -

Délibération n° 11-21

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

L'an deux mille vingt et un, le mercredi quatorze avril à vingt heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à la Mairie de Bernay, sous la présidence de Madame VAGNER Marie-Lyne, présidente.

Présents : Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame HEUDE Claudine, Madame FERAUD Sara, Madame PARIS Frédérique, Madame BECHET Sabrina, Monsieur VARANGLE Jérôme, Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame GENET Colette, Madame FICHET – GIRARD Thérèse, Madame MARY Brigitte, Monsieur DUBUCHE Gérard, Monsieur BOULAYE Guillaume.

Pouvoirs : Monsieur LERAT Sébastien à Madame PITETTE Claire

Excusés : Monsieur LERAT Sébastien, Madame GUERRAND Sylvie

Absentes : Madame DAEL Camille, Madame ERARD Elisabeth, Madame MAGNAN Nora,

Date de la convocation : 02 avril 2021.

Objet :

REVISION DU TARIF VENTE DE BOUTEILLE EAUX AU SEIN DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LYLIANE CARPENTIER

Une régie de recettes pour vente de bouteilles d'eau au sein de la Résidence Autonomie Lyliane Carpentier a été instituée en 2018.

La participation financière des résidents est de 0.35 € TTC la bouteille d'eaux de 1.5l et de 2.10 € TTC le pack de 6 bouteilles d'eaux de 1.50l.

Il est proposé une revalorisation de ce tarif, compte tenu de l'augmentation du prix des denrées alimentaires :

- 0.40 € TTC la bouteille à l'unité de 1.5l
- 2.20 € TTC le pack de 6 bouteilles de 1.5l.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à se prononcer.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

DÉLIBÉRATION :

Vu l'antériorité de la dernière délibération relative à la tarification de la vente de bouteilles d'eaux au sein de la Résidence Autonomie

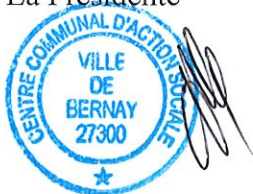
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DECIDE A L'UNANIMITE

(ABSTENTION : MONSIEUR DIDTSCH PASCAL)

- **DE FIXER** à compter du 1^{er} mai 2021 le montant de la participation à la régie de recette de la vente de bouteilles d'eaux à :
- 0.40 € TTC la bouteille à l'unité de 1.5l
- 2.20 € TTC le pack de 6 bouteilles de 1.5l.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente



Marie-Lyne VAGNER